

ETAT No. 3.—Jugements rendus pendant l'année 1904.—*Suite.*

Nos.	Noms des Parties.	Montant réclamé.	Jugement pour	Remarques.
703 1930	Gagné, Alexis vs. Queen's College of Kingston et al. Gauthier, Dame Elisabeth et vir vs. Cité	\$ 5,000 00		Jugement ordonnant preuve avant faire droit. " accordant motion de substitution.
839	Gosselin, Etienne vs. Cité	448 35		" ordonnant preuve avant faire droit.
484 55	Grant, Dame Mary vs. Cité Guérin et al., Ferdinand et Cartier, Odias, C. B. R.	560 00 500 00	350 00	" contre la Défenderesse. " confirmant celui de la Cour Supérieure.
429	Hutchison, Matthew et Cité	339 42		" rejetant la réponse et maintenant la requête.
7623	Imperial Oil Co'y (The) vs. Cité, C.C.	29 34		" accordant exception dilatoire.
1442 17437	Jetté, Albert vs. Cité, C. C. Jubinvillle, Noël vs. Cité, C. C.	20 00 27 00	9 00	" pour le Demandeur. " renvoyant action avec dépens.
2659	Kneen, Daniel vs. Cité	199 00		" accordant motion de Défenderesse pour unir actions.
552	Lafleur, Dame Euphrasie vs. Cité	1,000 00		" accordant motion de Défenderesse pour exception dilatoire.
17495 1871	Lamarche, Alexandre vs. Cité, C. C. Lapierre, Dame Angélique èsqual vs. Cité	7 00 1,000 00	7 00 300 00	" pour le Demandeur. " déclarant causes réglées hors de Cour.
484	Lapierre, Dame Angélique èsqual vs. Cité	Certiorari.....		" maintenant certiorari et cassant conviction.
	Larose, Stanislas vs. Cité (In forma pauperis)	5,000 00		" renvoyant requête, quant à Cité.
2751	Lessard, Dame Olivine et vir., vs. Cité	100 00	95 00	" pour la Demanderesse.
655	Lewis, John R. vs. Cité	237 00		" accordant motion d'exception dilatoire.
2609	Montreal Street Railway Company (The) et Cité, Conseil Privé, Ang.			" accordant appel de la compagnie au Conseil Privé, Angleterre, avec dépens.
538	McArthur, Jos. Cochrane et al vs. Cité	352,465 78 25,000 00		" accordant motion de substitution. " renvoyant action avec dépens, sauf recours.
307	Ex parte O'Shaughnessy, Wm. J. et Cour du Recorder de la Cité de Montréal (La) et al	Certiorari.....		" ordonnant que bref émane.
307	Ex parte O'Shaughnessy, Wm. J. et Cour du Recorder de la Cité de Montréal (La) et al	"		" cassant bref avec dépens.
421	Pang, William et Weir, R. Stanley et Cité	"		" ordonnant que bref émane.
421	Pang, William et Weir, R. Stanley et Cité	"		" annulant bref et maintenant conviction.
77	Ex parte Poirier, Joseph et Weir R. Stanley et Cité	"		" ordonnant que bref émane.
77	Ex parte Poirier, Joseph et Weir R. Stanley et Cité	"		" sur motion par exception préliminaires.
570 2785	Prévost, (La Cie Hector) vs. Cité Quevillon, Hector, vs. Cité	530 63 200 00	384 59	" contre la Défenderesse. " maintenant exception à la forme avec dépens.
165	Riopelle, Louis et Cité et Weir, R. S.	Certiorari.....		" ordonnant que bref émane.
15970	Royal, Joseph vs. Cité, C. C. Somm.	55 00		" accordant motion de Défenderesse pour détails.
15970	Royal, Joseph vs. Cité, C. C. Somm.	55 00	55 00	" pour le Demandeur.
13661	Rubinovitch, Abraham vs. Cité et Montreal Light, Heat & Power Co'y (The), C. C.	64 45		" " "
4	Samson, Théophile et Cité, C. B. R.			" renvoyant motion de l'Intimée pour renvoi d'inscription du Requéant.
9379 1929	Saulnier, Philias vs. Cité Sweet, Dame Mary-Louise et vir et Cité	40 00 200 00	28 00	" contre la Défenderesse. " suspendant l'instance.
5179	Thibault, A. vs. Cité, C. C. Sommaire	5 00	5 00	" pour le Demandeur.
2543	Tremblay, Maximilien vs. Cité	200 00	100 00	" contre la Défenderesse.
371	Wilder, Jas. Eugène vs. Cité			" renvoyant motion du Requéant pour exception dilatoire.